

## ◇ Examen

Epreuves nationales terminales : 50 % des coefficients

Epreuves en CCF (contrôles en cours de formation) : 50 % des coefficients

## ◇ Les « plus » proposés par le CFA de l'Allier

Un espace numérique de travail et des outils informatiques (salle de cours de BTS équipée de postes informatiques avec logiciels en aménagement paysager, traceur de plans...)



Un appui à la recherche d'un maître d'apprentissage

Un accompagnement dans les démarches de la signature du contrat d'apprentissage

Un service d'hébergement et de restauration

Un suivi et un accompagnement individuel au CFA et en entreprise par un formateur référent

Un soutien pédagogique individualisé

Un accompagnement à l'accès à des niveaux supérieurs ou à l'insertion professionnelle

Des modules complémentaires à la formation : SST, CACES et permis BE



CENTRE DE FORMATION

**D'APPRENTIS**

AGRICOLAS ET HORTICOLES

Château de Neuville – 03000 NEUVY

T. 04 70 46 43 67

[cfa.moulins-neuville@educagri.fr](mailto:cfa.moulins-neuville@educagri.fr)

[www.agriallier.fr](http://www.agriallier.fr)

V 07/05/2018



# Aménagements Paysagers

Brevet de Technicien  
Supérieur Agricole

## BTSA AP



CFA



## ◇ Conditions d'admission

Avoir un diplôme de niveau IV.

Etre âgé de 16 à 26 ans à la signature du contrat.

Conclure un contrat d'apprentissage de 2 ans avec une structure en aménagements paysagers (entreprises d'espace verts, service espace vert de collectivités territoriales).

Pré-inscription et accès à toutes les informations sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

## ◇ Objectifs de la formation

Le BTS Aménagements Paysagers est un diplôme de niveau III.

Il vous octroie :

Un statut de salarié(e),

Une rémunération en fonction de votre âge et du SMIC,

Une expérience professionnelle reconnue et un diplôme de niveau III.

### Débouchés

Métiers :

Responsable de chantiers en entreprise paysagiste

Responsable de structures paysagères sportives ou de loisirs...,

Technicien supérieur en bureau d'études,

Agent technique au sein d'une collectivité (services espaces verts...),

Technico commercial dans la filière horticole ou paysage.



### **Poursuites d'études :**

Responsable de secteur en distribution option jardinerie en 1 an,

Licence professionnelle aménagement du paysage

Certificat de spécialisation (terrains de sport, métiers du golf...),

Certificat de spécialisation assistant du concepteur paysagiste,

Ecole d'ingénieur par concours et classe préparatoire.

## ◇ Organisation de la formation

En entreprise, 55 semaines sur 2 ans

Au CFA, 1 365 h sur 2 ans (soit 39 semaines de cours)

### **Modules d'enseignements généraux**

M11- Accompagnement du projet personnel et professionnel

M21- Organisation économique, sociale et juridique

M22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

M23 – Langue vivante (anglais)

M31 – Education physique et sportive

M41 – Traitement de données

M42 – Technologies de l'information et du multimédia

M51 : Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers (116 h)

### **Modules professionnels scientifiques et techniques**

M52 : Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers (116 h)

M53 : Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager (263 h)

M54 : Gestion technico-économique des chantiers (78 h)

M55 : Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager (120 h)

### **Modules d'Initiative Locales**

- CAO/DAO : Conception et dessin assistés par ordinateur

- Gestion de l'eau

- Jardins durables



La formation alterne, entre apports techniques en salle avec des formateurs **spécialisés, visites d'entreprises, pratiques en aménagements paysagers et interventions d'expert.**

Le CFA de l'Allier gère de multiples projets locaux et des mises en situation concrètes (par exemple, plan d'aménagement paysager d'un collège, plan d'aménagement des extérieurs d'un restaurant gastronomique...)